

Fiche besoins éducatifs : collège (11–15 ans)

Le collège va de la sixième à la troisième. Un enseignant unique laisse place à une dizaine, et chacun ne voit qu'un morceau de la journée de votre enfant. Cochez ce que vous constatez, datez chaque observation, apportez la fiche à la réunion.

Ce que cette fiche est, et ce qu'elle n'est pas

Elle ne pose aucun diagnostic et ne remplace ni un bilan, ni l'évaluation d'un professionnel de santé, ni le travail de l'équipe pédagogique. Elle sert à documenter ce que la famille observe, pour que le dialogue parte de faits datés. Ce sont eux qui interprètent, orientent et décident.

Ce que vous observez au quotidien

Pour chaque case cochée, notez la date, la matière et l'heure dans le cadre prévu en page 2.

Organisation et matériel

- ☐ Oublie ses affaires, se trompe de salle ou de cours
- ☐ Ne note pas les devoirs, ou les note à moitié
- ☐ Classeur, casier et cartable durablement en désordre
- ☐ Ne s'y prend pas d'avance pour un travail à rendre

Écrire, copier, prendre en note

- ☐ Ne finit pas de copier ce qui est écrit au tableau
- ☐ Écrit lentement, se crispe, abandonne en contrôle
- ☐ Rend des copies très courtes au regard de ce qu'il sait
- ☐ Perd le fil quand il faut écouter et écrire à la fois

Consignes et méthode de travail

- ☐ Bute sur les énoncés longs plus que sur la matière
- ☐ Ne sait pas par où commencer une rédaction
- ☐ Apprend en relisant, sans autre méthode
- ☐ Sait à l'oral ce qu'il n'arrive pas à écrire

Attention, mémoire et charge de travail

- ☐ Décroche au bout de quelques minutes de cours
- ☐ Les devoirs durent deux à trois fois le temps annoncé
- ☐ Oublie un contrôle annoncé plusieurs jours avant
- ☐ Se disperse au moindre bruit ou écran à portée

Relations, climat et estime de soi

- ☐ Dit qu'il est nul, renonce avant d'avoir essayé
- ☐ Reste seul aux récréations, évite le réfectoire
- ☐ Conflits répétés avec des adultes ou des camarades
- ☐ Moqueries, mise à l'écart, affaires régulièrement abîmées

Fatigue, santé et présence

- ☐ Rentre épuisé, s'effondre en fin de journée
- ☐ Mal au ventre ou à la tête les matins de cours
- ☐ Retards, absences répétées, refus d'aller au collège
- ☐ Réagit fort au bruit, à la foule, aux imprévus

Clé Inclusion 42

Au collège, personne n'a la vue d'ensemble, sauf vous. Une dizaine d'enseignants voient chacun votre enfant deux à quatre heures par semaine. Notez la matière et l'heure autant que la situation : une difficulté qui n'apparaît qu'en fin de journée ne se lit sur aucun bulletin.

Ce qui est propre à ce niveau

Cycles et calendrier	La sixième achève le cycle 3, commencé au CM1 : ce qui a été mis en place à l'école reste valable à l'arrivée au collège. Cinquième, quatrième et troisième forment le cycle 4.
Interlocuteurs	Le professeur principal est le pivot. S'y ajoutent le CPE, l'infirmier ou l'infirmière, le médecin et le psychologue de l'Éducation nationale, chargé du conseil en orientation.
Réponses sans dossier	Le PPRE reste décidé par l'équipe pédagogique, sans bilan ni notification. Devoirs faits offre un temps de travail encadré dans l'établissement, gratuit et sur inscription.
Dispositifs formels	Un PAP ou un PPS venu de l'élémentaire se poursuit, mais doit être porté à la connaissance de chaque enseignant. Le PPS, décidé par la MDPH, ouvre seul droit à un AESH ou à l'ULIS collège.
Une voie propre au collège	La SEGPA n'existe qu'au collège. La pré-orientation se prépare dès le CM2 sur proposition de la commission départementale (CDOEA), avec l'accord écrit de la famille.
Aménagements du brevet	Procédure distincte des aménagements de classe. Pour le DNB, la demande se prépare en quatrième, avant la fin du deuxième trimestre, avec l'avis du médecin désigné par la CDAPH.

Sources : code de l'éducation, Éducation nationale et service-public.fr (2026)

Erreur fréquente : attendre la troisième pour demander les aménagements du brevet

La demande d'aménagement des épreuves du DNB se prépare en classe de quatrième, avant la fin du deuxième trimestre. Elle est instruite par le médecin désigné par la CDAPH, puis décidée par l'autorité qui organise l'examen : les aménagements obtenus en classe ne s'y transposent pas d'eux-mêmes. Passée la date limite d'inscription à l'examen, une demande n'est plus recevable, sauf handicap reconnu ou aggravé en cours d'année.

Notes personnelles

Une ligne par observation : la date, la matière, la situation exacte, ce qui a aidé ou aggravé. C'est ce qui sera lu en réunion.

Pour vérifier par vous-même : les sources officielles

- **service-public.fr** : scolarité au collège, aménagements des examens pour un candidat en situation de handicap, orientation après la troisième
- **education.gouv.fr** et **eduscol.education.fr** : cycle 4, école inclusive, calendrier des demandes d'aménagement d'examen, dispositif Devoirs faits, programme pHARe contre le harcèlement
- **legifrance.gouv.fr** : code de l'éducation, articles D.311-12 (PPRE), D.311-13 (PAP) et L.112-1 à L.112-5 ; circulaire du 17 juillet 2025 sur les aménagements d'épreuves
- **Le professeur principal, le service médical de la DSDEN et la MDPH de votre département** : formulaires et délais propres à votre académie